

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 29

Services du Premier Ministre.

V. — COMMISSARIAT AU TOURISME

Rapporteur spécial : Mlle Irma RAPUZZI

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 28),
2053 (tome XVII) et in-8° 567.

Sénat : 24 (1966-1967).

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les crédits pour le développement du tourisme inscrits au budget du Commissariat	5
II. — Les crédits pour le développement du tourisme ne figurant pas au budget du Commissariat.....	8
A. — L'équipement hôtelier.....	9
B. — L'équipement touristique collectif.....	11
C. — L'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon...	14
D. — Le tourisme social.....	15
III. — Le déficit de la balance touristique.....	19
A. — Le bilan financier.....	19
B. — Les résultats de la saison touristique 1965.....	21
C. — Les prévisions pour la saison touristique 1966.....	24
Conclusions	27

Mesdames, Messieurs,

L'augmentation d'environ 11 % des crédits prévue au projet de budget du Commissariat au Tourisme nous aurait donné satisfaction si la progression en valeur absolue des dotations permettait à cette administration de disposer des moyens nécessaires pour mener une politique dynamique du tourisme. Or la part du budget du tourisme dans les dépenses de l'Etat reste faible bien que l'accroissement des crédits soit légèrement supérieur à la progression moyenne des dotations inscrites dans le projet de loi de finances pour 1967.

Ce qui est grave aussi, c'est que cette part demeure pratiquement la même d'une année sur l'autre alors que le Commissariat au Tourisme a reçu cette année de nouvelles responsabilités en matière de tourisme social, de camping et de caravaning et devrait dans ce domaine soutenir des actions nombreuses et particulièrement dignes d'intérêt : force est de reconnaître qu'il n'aura pas en 1967 les moyens nécessaires pour mener cette politique.

Ce qui est grave enfin, c'est que dans un pays comme le nôtre dont les ressources touristiques sont multiples, la détérioration des échanges touristiques avec l'étranger ait provoqué en 1965 un déficit de la balance touristique de 140 millions de francs. Il est cependant peu probable que dans ses tâches de propagande en France et dans les pays étrangers, dans sa contribution à apporter à la modernisation de l'infrastructure touristique, le Commissariat au Tourisme puisse en 1967 disposer de moyens susceptibles de renverser la tendance et d'éviter que notre industrie touristique ne soit menacée.

On constate, en effet, que les crédits inscrits dans le projet de budget du Tourisme pour 1967 s'élèvent à 29.434.446 F contre 26.549.291 F en 1966, soit en progression de 2.885.155 F sur ceux votés l'année précédente correspondant à une augmentation de 10,9 %. Mais cet accroissement est essentiellement dû à l'affectation, d'une part, de 2 millions de francs de crédits de paiement supplémentaires (pour 6.500.000 F d'autorisations de programme) au cha-

pitre 66-01 réservé aux subventions d'équipement aux associations de tourisme social et d'une dotation complémentaire de 885.155 F en plus au titre des crédits consacrés au tourisme proprement dit : ceux-ci ne progressent donc que de 3,8 % contre 3,1 % pour l'année précédente.

Ainsi, le budget du Tourisme pour 1967 est-il presque uniquement caractérisé par un léger renforcement des moyens de propagande essentiellement à l'étranger.

I. — Les crédits pour le développement du tourisme inscrits au budget du Commissariat.

Les crédits prévus au budget du Commissariat pour l'année 1967 se décomposent comme suit :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1966.		CREDITS prévus pour 1967.	
	(En francs.)			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Première partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	6.055.536		6.813.341	
Troisième partie. — Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales	379.662		392.012	
Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des services	13.852.093		14.102.093	
Septième partie. — Dépenses diverses			Mémoire	
Totaux pour le titre III	20.287.291		21.307.446	
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Quatrième partie. — Action économique. — Encourage- ments et interventions	2.262.000		2.127.000	
Totaux pour les dépenses ordinaires....	22.549.291		23.434.446	
	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS DE PAIEMENT	
	1966	1967	1966	1967
	(En francs.)			
TITRE VI.				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT				
Sixième partie. — Equipement culturel et social	5.000.000	6.500.000	4.000.000	6.000.000
Totaux pour le Commis- sariat au tourisme ..	5.000.000	6.500.000	26.549.291	29.434.446

Il ressort de l'analyse des *mesures acquises* pour 1967 que celles-ci se traduisent par une diminution de crédits de 51.323 F. Celle-ci résulte :

— d'une part, d'une augmentation de crédits pour tenir compte de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des

rémunérations publiques décidées en 1966 pour compter du 1^{er} avril et du 1^{er} octobre 1966 (+ 106.055 F) et de l'accroissement des cotisations de Sécurité sociale et des prestations familiales (+ 7.268 F) ;

— et, d'autre part, de la non-reconduction d'un crédit destiné à l'acquisition d'un véhicule automobile (— 12.000 F) et de l'ajustement aux besoins réels des crédits affectés aux prestations et versements obligatoires (— 50.000 F).

En ce qui concerne les *mesures nouvelles*, il faut noter la création de deux emplois d'administrateur civil, deux emplois d'inspecteur du tourisme social et de quatre sténodactylographes (+ 193.981 F), compte tenu des nouvelles attributions dévolues au Commissariat au Tourisme en matière d'aménagement touristique et de tourisme social : camping, caravaning, villages de vacances.

La mise en place de trois commissions interministérielles d'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural. Pour assurer le fonctionnement de ces commissions, il est nécessaire de créer neuf emplois (trois chargés de mission, trois agents contractuels, trois secrétaires sténodactylographes : 173.851 F) et d'ouvrir des crédits de matériel (100.000 F) et d'installation (100.000 F).

La dotation destinée à couvrir les hausses de salaires prévues dans les contrats des agents des bureaux à l'étranger est augmentée ainsi que celle imposée par la législation ou par les conditions économiques dans les divers pays étrangers (+ 450.000 F) ; un crédit de 141.000 F correspondant à l'ajustement des dotations de matériel et de loyers relatifs aux bureaux à l'étranger est également demandé.

En contrepartie, des économies sont effectuées par la réduction des crédits ouverts, d'une part, au titre des indemnités et allocations diverses (— 105.000 F) et, d'autre part, des frais de matériel et de déplacement des délégations régionales (— 55.000 F).

En ce qui concerne les *interventions publiques*, il faut constater que le Gouvernement n'a pas accompli l'effort attendu en matière d'aide aux organismes de tourisme puisqu'il a décidé de réduire en 1967 de 105.000 F la subvention qui leur était accordée. Cette mesure paraît d'autant moins justifiée qu'elle se traduit, d'une

part, par la suppression d'un crédit de 65.000 F octroyé au bureau national de renseignements touristiques et, d'autre part, par la diminution de crédits alloués aux services d'accueil (— 20.000 F), de propagande et de cinéma (— 20.000 F).

D'autre part, les *subventions d'équipement pour le tourisme social* marquent une progression en 1967 puisque les autorisations de programme passent de 5 millions de francs en 1966 à 6,5 millions de francs et les crédits de paiement de 4 millions de francs à 6 millions de francs. La répartition de ces dotations est la suivante :

	1967	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En milliers	de francs.)
Tourisme social.....	5.000	4.000
Camping	1.500	1.000
Total	6.500	5.000

Rappelons que ces subventions sont distribuées à des associations à but non lucratif et à des collectivités locales dont les projets sont soumis en cours d'année à la commission d'équipement du tourisme social qui siège, auprès du Commissariat au Tourisme et qui comprend des représentants des administrations intéressées, de la Sécurité sociale et des usagers.

II. — Les crédits pour le développement du tourisme ne figurant pas au budget du Commissariat.

Certains crédits destinés au développement du tourisme ne figurent pas au budget du Commissariat.

Crédits prévus pour le développement du tourisme et ne figurant pas au budget du commissariat.

DESIGNATION	1966	1967
	(En millions de francs.)	
<i>Prêts du fonds de développement économique et social :</i>		
a) Equipement hôtelier et thermal	160	155
b) Equipement touristique collectif	20	25
	180	180
<i>Subventions pour travaux d'équipement des ports de plaisance :</i>		
(Chapitre 63-90 nouveau du budget de l'équipement, travaux publics) :		
— autorisations de programme	4,5	2,5
— crédits de paiement	0,9	0,5
<i>Crédits pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon :</i>		
(Chapitre 55-00 du budget des finances, charges communes) :		
— autorisations de programme	35	58
— crédits de paiement	35	55
(Chapitre 53-36 nouveau, équipement, travaux publics) :		
— autorisations de programme	4	5,5
— crédits de paiement	0,8	1,1
<i>Crédits en faveur du tourisme social :</i>		
(Camps, centres, colonies et maisons familiales de vacances). (Budgets de la jeunesse et des sports et des affaires sociales)	} Pour mémoire.	

A. — L'ÉQUIPEMENT HÔTELIER

De l'examen du tableau ci-dessus, il ressort que des crédits constitués par des prêts du F. D. E. S. seront attribués en faveur de l'équipement hôtelier et thermal ; les sommes ainsi mises à la disposition de la Caisse centrale du Crédit hôtelier et du Crédit national pour leur permettre de consentir des prêts d'équipement hôtelier sont fixées pour 1967 à 155 millions de francs. La légère diminution de ce montant par rapport à l'année précédente (160 millions de francs) est justifiée par l'existence de crédits de report.

Aux prêts réalisés sur les ressources allouées à la Caisse par le F. D. E. S., il y a lieu d'ajouter les prêts de cet établissement financés sur ressources propres. En 1965, la Caisse a accordé pour la création, la modernisation et l'équipement des entreprises hôtelières et thermales et des activités touristiques diverses 1.679 prêts pour un montant total de 161,5 millions de francs, contre 1.693 prêts d'un montant total de 169,8 millions de francs l'année précédente.

Ces crédits ont permis la création de 6.600 chambres en 1965, contre 7.000 en 1964, et le nombre des chambres modernisées est passé de 9.277 en 1964 à 8.072 en 1965.

Nombre d'hôtels de tourisme et de chambres recensés aux 1^{er} janvier 1958 et 1^{er} janvier 1966 :

Au 1^{er} janvier 1958.

UNE ET DEUX ETOILES		TROIS ETOILES ET AU-DESSUS		TOTAL	
Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.	Hôtels.	Chambres.
9.620	237.670	1.146	79.399	10.766	317.069

Au 1^{er} janvier 1966.

UNE ETOILE		DEUX ETOILES		TROIS ETOILES		QUATRE étoiles.		QUATRE étoiles luxe.		TOTAL	
8.345	162.885	3.695	110.731	1.133	53.906	265	21.863	50	8.769	13.488	358.154

Le potentiel d'hébergement en hôtels de tourisme s'est accru, au cours des huit dernières années, de 2.722 établissements, disposant de 41.085 chambres.

L'action de l'Administration a tendu à encourager, d'une part, la construction d'hôtels neufs et modernes et, d'autre part, la modernisation des hôtels préexistants, notamment en ce qui concerne l'équipement sanitaire.

Par ailleurs, l'accroissement du volume des prêts sur le F. D. E. S. entre 1958 et 1965 marque une progression importante :

1958	15.000.000	1962	100.000.000
1959	45.000.000	1963	135.000.000
1960	71.000.000	1964	155.000.000
1961	92.000.000	1965	180.000.000

Les établissements en cours de classement ont reçu la moitié environ des crédits affectés à l'hôtellerie traditionnelle (57,8 millions de francs), les hôtels non classés, modestes mais présentant un certain confort ont bénéficié de 10,8 millions de francs à titre de prêts.

Le tableau ci-dessous permet, d'autre part, de comparer le montant des programmes d'investissement prévus au V^e Plan en matière d'équipement hôtelier et les réalisations connues dans ce domaine à la fin du premier semestre 1966.

CATEGORIE d'investissement.	POUR LA DUREE DU V ^e PLAN	PAR ANNEE	PREMIER semestre 1966.	
	(En millions de francs.)			
Equipement hôtelier.	Ensemble	2.170	434	190
	Dont :			
	— création 32.000 ch.	1.300	260	
	— modernisation 60.000 ch.....	870	174	

*

* *

B. — EQUIPEMENT TOURISTIQUE COLLECTIF

Les crédits ouverts au F. D. E. S. en 1967 en faveur de cette catégorie d'opérations s'élèveront à 25 millions de francs, contre 20 millions de francs en 1966.

Le total des prêts consentis en 1965 est de 20,9 millions de francs, se répartissant en :

- 10,1 millions de francs pour la montagne ;
- 10,8 millions de francs pour le nautisme (vingt opérations de ports de plaisance et deux opérations de piscines et d'aménagement de plans d'eau).

1° L'équipement de la montagne.

La reprise qui se marquait en 1964 pour le secteur de la montagne s'accroît, près de 800.000 Français ayant bénéficié des vacances d'hiver. Aussi d'importantes opérations sont inscrites au programme de 1966 : création du complexe de la vallée de l'Arc, reprise de l'équipement de la station de Flaine, continuation de la station du Lioran (Cantal), extension des aménagements de la Mongie (Hautes-Pyrénées), création de la station des Agudes (Haute-Garonne).

Le tableau suivant regroupe les principales réalisations effectuées en 1966 dans le domaine de l'équipement collectif de montagne.

Equipement collectif montagne. — Réalisations 1966.

OPERATIONS PAR REGION DE PROGRAMME	MONTANT des investissements.	MONTANT des prêts du F. D. E. S.
	(En millions de francs.)	
Rhône - Alpes.....	24,4	12,5
Midi - Pyrénées.....	5,6	2,8
Provence - Côte d'Azur - Corse.....	1,2	0,6
Auvergne	2,4	1,1
Aquitaine	»	»
Languedoc - Roussillon.....	»	»
	33,6	17,0

Il est intéressant de confronter ces chiffres avec le montant des programmes d'investissement prévu au V^e Plan pour l'équipement collectif de montagne et les réalisations effectuées dans ce domaine, au cours du premier semestre 1966.

CATEGORIE d'investissement	POUR LA DUREE du V ^e Plan.	PAR ANNEE	PREMIER SEMESTRE 1966
		(En millions de francs.)	
Equipement hôtelier....	130	26	30 dont 25 déjà financés.

2° L'équipement nautique.

En ce qui concerne le *nautisme*, bien que le nombre des opérations envisagées ait été inférieur à celui des opérations du programme de 1965, les investissements projetés ont été plus considérables : il apparaît en effet comme nécessaire, eu égard aux besoins croissants de la navigation de plaisance, de prévoir chaque année au programme d'équipement nautique la création de ports de grande capacité.

Le total des subventions accordées pour les travaux d'équipement des ports de plaisance, et notamment de ceux du Languedoc-Roussillon, en autorisations de programme, passe de 43,5 millions de francs en 1966 à 66 millions de francs en 1967. La flotte de plaisance, qui compte actuellement environ 110.000 voiliers, dériveurs et bateaux divers, est susceptible d'augmenter de 12 % environ chaque année, car l'engouement pour la navigation de plaisance ne fait que croître et ses adeptes se recrutent dans toutes les classes de la société.

Le tableau ci-dessous regroupe le montant des programmes d'investissement, en matière d'équipement nautique (réalisations actuellement connues en 1966, prévisions pour 1967).

Equipement nautique.

OPERATIONS PAR REGIONS de programme.	REALISATIONS 1966			PROJETS 1967.
	Montant des inves- tissements.	Subven- tions.	F. D. E. S.	Montant des inves- tissements.
	(En millions de francs.)			
Picardie	1,12	0,22	0,56	0,6
Haute Normandie	0,16	0,03	0,08	4
Bretagne	5,54	1,20	2,77	4,63
Pays de la Loire	0,20	0,04	0,10	15,2
Poitou - Charentes	0,40	0,08	0,20	7
Aquitaine	1,45	0,29	0,72	9
Provence - Côte d'Azur - Corse	10,65	1,65	5,32	34,3
	19,52	3,51	9,75	74,73

Le financement de ces équipements collectifs est assuré avec l'aide de l'Etat : subvention de l'ordre de 10 à 30 % de la direction des ports maritimes et des voies navigables du Ministère de l'Equipement et, exceptionnellement, subventions du Fonds d'intervention et d'aménagement du territoire ; prêts du Commissariat général au tourisme sur la dotation dont il dispose sur les crédits du Fonds de développement économique et social.

Le montant total des investissements depuis 1962 s'élève à plus de 83 millions de francs.

Les chiffres inclus dans le tableau ci-dessus peuvent être rapprochés du montant des programmes d'investissement prévus au V^e Plan en matière d'équipement nautique ainsi qu'il est établi ci-dessous :

CATEGORIE D'INVESTISSEMENT	POUR la durée du V ^e Plan.	PAR ANNEE	PREMIER semestre 1966.
	(En millions de francs.)		
Ports de plaisance, piscines, plans d'eau.	190	38	19,52

L'effort d'équipement portuaire doit être accru ; il est à craindre que les crédits dégagés à cet effet ne soient insuffisants compte tenu notamment de l'affectation de la part la plus impor-

tante de ceux-ci à des opérations d'équipement des ports du littoral Languedoc-Roussillon, qui auraient normalement dû être assurées dans le cadre de l'aménagement du territoire.

*
* *

C. — L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL LANGUEDOC-ROUSSILLON

Il faut d'abord rappeler ce que représente, pour l'essentiel, cette opération d'aménagement qui est, sans aucun doute, la plus vaste jamais réalisée en France sur le plan du tourisme. Elle s'étend sur 180 km de notre côte méditerranéenne, de l'ouest de la Camargue à la frontière espagnole. Elle intéresse quatre départements : le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales et 66 communes littorales. Elle permettra de construire, sur ces terrains acquis par l'Etat, des logements correspondant à une capacité de 250.000 lits avec tous les équipements annexes et de susciter, soit dans des stations nouvelles, soit dans des stations existantes, l'installation de 150.000 lits supplémentaires.

L'ensemble du programme d'investissement pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon de 1966 à 1970 a été arrêté à 340,5 millions de francs. Voici, à titre indicatif, comment ils ont été répartis : études : 11 millions ; démoustication : 73 ; aménagement des étangs : 5 ; boisement : 37,2 ; adduction d'eau : 23,2 ; télécommunications : 10,2 ; routes nationales : 38,5 ; ports de plaisance : 26 ; aéroports : 2,2 ; chemins départementaux : 101 ; assainissement : 13,2.

Ces crédits doivent permettre de terminer les équipements nécessaires à la desserte des deux stations prioritaires de La Grande-Motte et du Barcarès-Leucate. Il est également vraisemblable qu'ils permettront le lancement d'une troisième station dès les années 1968 et 1969. Ce sera, soit celle de Gruissan, soit celle du Cap d'Agde selon l'évolution des acquisitions foncières et la possibilité d'appliquer la loi sur le bail-construction à Agde.

Enfin, certaines réalisations isolées comme des campings, des villages de vacances ou des hôtels pourront être installés pour préparer l'avenir en dehors des stations prioritaires. Mais les programmes seront réduits au minimum sur le plan des équipements publics nécessaires.

Pour 1967, le crédit global affecté à cette opération est de 77,5 millions.

Cette somme doit permettre, d'une part, de continuer les études (4 millions) et l'effort de démoustication, y compris le génie sanitaire (11 millions), ainsi que le programme de boisement (5,5 millions) et d'approvisionnement en eau (5,5 millions), l'effort principal portant pour l'année sur les voies de desserte des stations prioritaires (31,5 millions) et sur les ports (8 millions), le reste des crédits étant affecté à l'assainissement des eaux usées (3 millions), à l'aménagement des étangs (3,2 millions), à l'aide aux stations existantes (1,5 million), aux routes nationales (3 millions), au camping (1 million) et à l'aéroport de Montpellier-Fréjorgue (0,3 million).

*
* *

D. — LE TOURISME SOCIAL

L'accroissement considérable et l'importance du camping ressortent des chiffres suivants :

Années :	Nombre de campeurs.
1956	1.027.000
1958	2.600.000
1960	3.369.000
1962	5.000.000
1964	7.200.000
1965 (prévisions)	7.257.000

Ils représentent un taux moyen annuel d'accroissement de l'ordre de 16,5 % entre 1958 et 1964. Les causes de cette progression sont de nature diverse, notamment :

a) Un motif d'ordre économique : le camping revenant moins cher que l'hôtellerie représente pour un grand nombre de personnes le seul moyen de séjour en vacances ;

b) Le besoin grandissant d'une vie en plein air rompant avec le rythme de vie journalier : le lien est d'ailleurs extrêmement étroit entre l'essor de l'automobile et le développement du camping et du caravanning (300.000 campeurs ayant utilisé environ 85.000 caravanes).

Cependant, bien que le camping et le caravanning constituent les modalités les plus importantes du tourisme social, l'insuffisance dans ce domaine est notable, qu'il s'agisse du nombre des terrains ou de l'aménagement de ceux-ci.

En 1964, les terrains se répartissaient de la façon suivante :

- 870 terrains de 4^e catégorie ;
- 1.055 terrains de 3^e catégorie ;
- 960 terrains de 2^e catégorie ;
- 405 terrains de 1^{re} catégorie.

Les terrains de camping aménagés se répartissent de la façon suivante dans les diverses régions de France :

Nord : 65 camps ; Picardie : 76 ; Région parisienne : 75 ; Centre : 181 ; Haute-Normandie : 67 ; Basse-Normandie : 121 ; Bretagne : 294 ; Pays de la Loire : 281 ; Poitou, Charente : 267 ; Limousin : 54 ; Aquitaine : 283 ; Midi, Pyrénées : 243 ; Champagne : 42 ; Lorraine : 85 ; Alsace : 44 ; Franche-Comté : 67 ; Bourgogne : 97 ; Auvergne : 107 ; Rhône et Alpes : 393 ; Provence, Côte d'Azur : 536 ; Languedoc : 246.

On a pu constater dans l'ensemble des départements une progression de l'ordre de 25 % dans la pratique du tourisme en caravane. Il semble que 300.000 campeurs (soit un peu plus de 4 %) aient utilisé des caravanes dont le nombre peut être évalué à environ 85.000.

Selon le rapport établi par la commission d'études de la fédération française de camping et de caravanning, rapport dont les conclusions regroupent de très près les estimations faites par les pouvoirs publics, il conviendrait de créer d'ici à 1970 :

- 650 nouveaux terrains de 4 à 5 hectares à proximité du littoral ;
- 200 campings de 1 hectare au bord des lacs, des rivières et le long des grands axes routiers et touristiques ;
- 40 terrains de 1 hectare aux points de passage des frontières, et
- 300 petits terrains environ susceptibles d'accueillir 50 à 100 campeurs chacun.

Ainsi l'accroissement continu du nombre des campeurs pose celui de leur hébergement et, pour les collectivités locales, celui de l'extension de leurs réseaux d'adduction d'eau et l'assainissement en particulier.

L'Etat contribue aux opérations d'équipement des camps de camping et de caravanning par des prêts et des subventions.

En 1958, l'aide apportée au camping et au tourisme en caravane était de 1.330.000 F ; en 1959 : 630.000 F ; en 1960 : 2 millions 145.000 F ; en 1961, 1.928.000 F ; en 1962, 2.749.000 F ; en 1963 : 4.376.000 F ; en 1964 : 7.059.000 F et en 1965 : 10.068.000 F, soit une progression, importante et régulière depuis plusieurs années, qui s'est poursuivie en 1966.

Les prêts du F. D. E. S. se répartissent ainsi, selon les différentes formules d'hébergement :

- camping : 46 % ;
- auberges rurales : 14 % ;
- gîtes ruraux : 14 % ;
- maisons familiales de vacances : 9 % ;
- villages de vacances et divers : 17 %.

L'action en matière de tourisme social, pour l'année 1966, a été conditionnée au premier chef, par la mise en œuvre des mesures adoptées par le conseil interministériel du 22 juillet 1965.

C'est ainsi qu'après accord des départements ministériels intéressés :

1° Les décrets en date du 28 mai 1966 ont étendu la compétence du commissariat général au tourisme, au domaine du camping, du tourisme en caravane, d'une part, aux villages de vacances, d'autre part ;

2° L'arrêté du 6 mars 1966 a créé une commission interministérielle chargée de coordonner les actions entreprises par les pouvoirs publics pour développer le tourisme social ;

3° L'arrêté du 20 avril 1966 a institué une commission de l'équipement chargée de donner son avis sur les demandes de subvention et de prêt relatives aux formules d'équipement de tourisme social et aux formes complémentaires d'hébergement.

Cependant, les opérations de promotion de l'équipement se sont poursuivies et développées en 1966 :

1° Par l'ouverture pour la première fois au budget du commissariat de crédits de subventions, destinés au tourisme social pour la réalisation ou l'extension des villages familiaux de vacances à but non lucratif (soit 5 millions en autorisations de programme et 4 millions en crédits de paiement). Ces crédits doivent être répartis entre une vingtaine de projets ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission visée en 3° ci-dessus et représentant une capacité globale d'environ 4.000 lits, à raison d'un taux de subvention de l'ordre de 15 % (soit en ordre de grandeur près de 35 millions de travaux). Il faut noter que ces projets concernent surtout la Bretagne, l'Auvergne, les Alpes et le Languedoc-Roussillon ;

2° Par le recours aux crédits du fonds de développement économique et social qui, toutes formules réunies, ont suivi, depuis 1961, la progression suivante :

1961, 9.823.000 F ; 1962, 10.440.000 F ; 1963, 12.333.000 F ; 1964, 14.941.200 F ; 1965, 22.079.700 F.

Ce mouvement tend à se confirmer en 1966 (progression de 30 à 40 % par rapport à l'année précédente, à la fin du premier semestre).

Rappelons que ces interventions du F. D. E. S. se font à raison d'environ 50 % du coût des programmes proposés et se rapportent donc à un total de près de 45 millions de travaux de modernisation et d'extension de l'équipement d'accueil.

Selon les différentes formules encouragées, ces prêts se répartissent de la manière suivante :

— Camping, 46 % ; auberges rurales, 14 % ; gîtes ruraux, 14 % ; maisons familiales de vacances, 9 % ; villages de vacances et divers, 17 %.

La possibilité d'améliorer les conditions de ces prêts en les octroyant à 3 % et à long terme, pour les réalisations de villages de vacances en dur notamment, devrait constituer une vive incitation pour les promoteurs à l'effet de lancer des opérations nouvelles et d'une certaine envergure.

III. — Le déficit de la balance touristique.

A. — LE BILAN FINANCIER

Le bilan résumé pour la France de la saison touristique fait apparaître un solde négatif de 29 millions de dollars. Le déficit des échanges touristiques s'est accru en particulier avec l'Espagne (— 115 millions de dollars en 1964 et — 205,90 en 1965) et l'Italie (— 76 millions de dollars en 1964 et — 111,4 en 1965). Le solde le plus favorable est celui des échanges touristiques avec les Etats-Unis (+ 275 millions de dollars).

Bilan résumé pour la France.

Résultats provisoires.

Sources : Banque de France.

Unité : millions de dollars mc.

ZONES	RECETTES		DEPENSES		SOLDE	
	1964	1965	1964	1965	1964	1965
Europe (1).....	421,2	475,5	642,8	780,8	— 221,6	— 305,3
U. S. A., Canada.....	366,9	412,7	111,4	133,1	+ 255,5	+ 279,6
Autres pays (2).....	30,2	21,8	31,0	24,7	— 0,8	— 2,9
Total	818,3	910,0	785,2	938,6	+ 33,1	— 28,6

(1) Pays de l'O. E. C. E. seulement.

(2) Y compris Yougoslavie et autres pays de la zone dollar.

Bilan détaillé pour la France.

(En millions de dollars m. c. extrait de la balancé des paiements pour l'année 1965.)

Résultats provisoires.

PAYS	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Allemagne occidentale.....	77,2	69,0	+ 8,2
Italie	46,1	157,5	— 111,4
Pays-Bas	16,7	7,1	+ 9,6
U. E. B. L.	60,4	42,9	+ 17,5
Autriche	3,9	12,8	— 8,9
Danemark	4,5	2,4	+ 2,1
Espagne	57,6	263,5	— 205,9
Grèce	1,4	10,0	— 8,6
Norvège	2,3	2,3	»
Portugal	5,3	28,2	— 22,9
Suède	11,0	3,3	+ 7,7
Suisse	79,2	132,7	— 53,5
Turquie	1,4	0,2	+ 1,2
Zone sterling.....	105,3	47,3	+ 58,0
Autres pays de la zone sterling.....	1,6	0,8	+ 0,8
U. S. A.	404,5	129,2	+ 275,3
Canada	8,2	3,9	+ 4,3
Pologne	0,2	0,4	— 0,2
Tchécoslovaquie	0,4	0,4	»
U. R. S. S.	0,6	3,1	— 2,5
Autres pays de l'Est.....	1,2	1,8	— 0,6
Argentine	2,7	0,4	+ 2,3
Brésil	1,0	0,2	+ 0,8
Egypte	0,2	0,8	— 0,6
Finlande	1,4	0,2	+ 1,2
Japon	1,6	0,8	+ 0,8
Liban	3,5	1,9	+ 1,6
Mexique	2,0	0,2	+ 1,8
Yougoslavie	0,4	4,7	— 4,3
Pays divers.....	8,2	10,6	— 2,4
Totaux	910,0	938,6	— 28,6

Ce déficit de la balance touristique qui apparaît pour la première fois depuis 1957 avait été prévu par votre Commission qui avait à plusieurs reprises attiré l'attention du Gouvernement sur les causes de la détérioration de nos échanges touristiques.

Les causes principales de cette dégradation sont :

— les bas prix pratiqués dans des pays moins développés (exemple : Espagne, Portugal) ;

— la recherche du soleil et de l'exotisme ;

— l'inadaptation aux nouveaux besoins et l'insuffisance des équipements hôteliers des côtes méditerranéennes en France.

En ce qui concerne le bilan de l'année 1966, il n'est pas possible au mois d'octobre de dresser un bilan précis et définitif. Bien que les résultats dont on dispose qui sont ceux des deux premiers trimestres laissent apparaître un solde nettement positif de 35 %, il est à craindre que le déficit constaté en 1965 ne se soit encore accentué, en raison notamment du mauvais temps qui a sévi au cours de l'été dernier dans certaines régions touristiques de notre pays.

*

* *

B. — LES RÉSULTATS DE LA SAISON TOURISTIQUE 1965

1° *Les touristes étrangers en France.*

Au total, 11,10 millions d'étrangers sont venus en France en 1965 contre 10,25 millions en 1964, soit un accroissement de 8,3 %. Cet accroissement est supérieur à celui de 1964 par rapport à 1963 qui était de 2,5 %.

Arrivées de touristes étrangers par nationalité en France en 1965.

Unité: millier.

NATIONALITES	1964	1965	VARIATION 1965/1964 en pourcentage.
	(En milliers.)		
Allemagne	1.560	1.648	+ 5,3
Autriche	130	133	+ 2,3
Belgique et Luxembourg	1.480	1.543	+ 4,2
Espagne et Portugal	700	744	+ 6,3
Italie	1.060	1.254	+ 18,3
Pays-Bas	890	966	+ 8,5
Grande-Bretagne, Irlande et dominions	1.550	1.598	+ 3,1
Suisse	650	677	+ 4,1
Scandinavie	208	266	+ 27,9
Etats-Unis	920	977	+ 6,2
Canada	97	111	+ 14,4
Amérique latine	150	178	+ 18,6
Autres pays	855	1.010	+ 18,1
	10.250	11.100	+ 8,3

L'augmentation du nombre des touristes originaires de la Péninsule ibérique (+ 6,3 %) s'est ralentie ; en revanche, celle des touristes originaires de Scandinavie (+ 27,9 %), d'Italie (+ 18,3 %), du Canada (+ 14,4 %) et d'Amérique latine s'est accélérée très nettement.

Les arrivées de touristes étrangers dans la Seine marquent une variation de + 14 % entre 1964 et 1965, qui est bien supérieure à celle observée entre 1963 et 1964 (+ 2,9 %).

Les touristes en provenance des Etats-Unis sont toujours plus nombreux, ceux de la Grande-Bretagne ont perdu leur deuxième place au profit des Allemands.

Il faut noter le fort accroissement des contingents originaires des pays scandinaves, du Canada et des Pays-Bas.

La répartition des arrivées des touristes étrangers par nationalité dans les principales stations de la Côte d'Azur en 1965 indique un accroissement de 1 % alors qu'un recul avait été enregistré en 1964 par rapport à 1963.

Les touristes les plus nombreux sont ceux originaires des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, la part de ceux des Pays-Bas, de la Suède et d'Europe centrale est en net accroissement.

2° Les touristes français à l'étranger.

Alors que le nombre des touristes étrangers venant en France s'est sensiblement accru, passant de 10,250 millions en 1964 à 11,1 millions en 1965, soit une augmentation de 8,3 %, le nombre des touristes français à l'étranger en 1965 a été supérieur de 4,1 % à celui enregistré en 1964.

Les touristes français à l'étranger *.

P A Y S	FRANÇAIS	FRANÇAIS	POURCENTAGE de variation 1965-1964.
	1964.	1965.	
	(En milliers.)		
Allemagne	AH 652,300	651,610	— 0,1
Autriche	AH 270,201	267,223	— 1,1
Belgique	NH 540,846	537,453	— 0,7
Canada	(1) AF 6,431	8,073	+ 25,5
Espagne	(1) AF 5.576,379	5.649,311	+ 1,3
Etats-Unis	(1) AF 52,437	57,879	+ 10,4
Grèce	(1) AF 68,051	80,176	+ 17,8
Islande	(1) AF 0,537	0,817	+ 52,1
Italie	(2) AF 3.646,800	4.042,700	+ 10,9
Japon	(1) AF 7,528	6,142	— 18,4
Luxembourg	AH 53,790	51,379	— 4,5
Norvège	NH 54,814	53,450	+ 2,5
Pays-Bas	AH 154,965	155,391	+ 0,3
Portugal	(1) AF 131,409	178,338	+ 35,7
Royaume-Uni	(1) AF 325,500	363,500	+ 11,7
Scandinavie	(1) AF 69,939	80,917	+ 15,7
Suisse	AH 1.053,726	991,139	— 5,9
Turquie	(1) AF 11,702	23,946	+ 104,6
Total	12.677,355	13.199,444	+ 4,1

(1) Voyageurs étrangers venus pour plus d'une journée.

(2) Y compris les excursionnistes.

AH : arrivée dans les hôtels ; NH nuitée dans les hôtels ; AF : arrivée aux frontières.

(*) Dans les pays de l'O. C. D. E. seulement.

Il ressort de l'examen de ce tableau que les Français se rendent surtout dans les pays limitrophes avec une énorme préférence pour l'Espagne (5,6 millions) et l'Italie (4 millions). Notons aussi l'accroissement du nombre de Français qui se sont rendus en Turquie (104,6 %) et au Portugal (37,7 %).

C. — LES PRÉVISIONS POUR LA SAISON TOURISTIQUE 1966

La fréquentation hôtelière marque pour l'ensemble de la France un net accroissement par rapport à la même période de l'année 1965.

Le pourcentage d'augmentation des arrivées (Français et étrangers) est de l'ordre de 9 %, celui des nuitées est de l'ordre de 10 %. Cette tendance est plus accentuée en ce qui concerne les étrangers que les Français. L'accroissement des arrivées est pour les Français de 8 % environ, alors qu'il est de 12 % pour les étrangers ; celui des nuitées est de 8 % approximativement pour les Français et de 15 % pour les étrangers.

Ces résultats confirment les prévisions qu'avaient fournies les hôteliers l'hiver dernier pour la saison 1966 et sont même un peu plus favorables ; ces prévisions étaient les suivantes :

— Stagnation	55 %
— Régression	21 %
— Progression	24 %

Le rang tenu par les principales nationalités est fourni par le tableau suivant. (Pour chaque nationalité, on a indiqué si la quantité correspondante d'arrivées et de nuitées est en hausse ou en baisse par rapport à la saison 1965.)

PAYS	ARRIVEES	NUITEES
France	+	+
Grande-Bretagne	—	—
U. S. A.	+	+
Belgique, Luxembourg.....	+	+
Allemagne	—	=
Italie	++	++
Divers	++	++
Espagne, Portugal.....	++	++
Pays-Bas	+	+
Suisse	+	=
Danemark, Suède, Norvège.....	++	++
Amérique latine.....	++	++
Proche et Moyen-Orient.....	++	++
Canada	++	++
Autriche	—	—

N. B. — : diminution ; = : sans changement ; + : accroissement ; ++ : fort accroissement.

Ainsi la clientèle anglaise, bien qu'au premier rang des étrangers, a diminué par rapport à 1965, la clientèle allemande n'a pas augmenté, la clientèle autrichienne a diminué.

Un examen de la situation au niveau des régions montre que celles qui ont la plus grande tradition touristique n'ont pas nécessairement enregistré les plus forts accroissements.

La région Rhône-Alpes enregistre une légère diminution — 2 % pour les nuitées ; sur la Côte d'Azur les taux varient autour de 5 % et pour la Basse-Normandie il est de 1 % pour les nuitées ; la Bretagne et l'Auvergne sont plus favorisées, leurs taux d'accroissement varient respectivement autour de 5 % ; celui des pays de Loire est satisfaisant, environ 4 %.

Dans le Midi-Pyrénées, si les arrivées ont été plus nombreuses (5 %), la durée des séjours n'a sans doute pas suivi la même évolution puisque les nuitées ne se sont accrues que de 2 %.

Le Languedoc a connu sans doute un fort afflux de touristes, et notamment de campeurs.

Les résultats de cet examen de la variation régionale du tourisme dans l'hôtellerie entre les saisons 1965 et 1966 sont confirmés par la variation de la consommation en essence-auto et supercarburant.

Le cas de Paris doit être examiné à part ; l'accroissement de la fréquentation de Français aussi bien que d'étrangers, dans l'hôtellerie homologuée dépasse apparemment 30 % entre 1965 et 1966. Mais en réalité cette progression spectaculaire est due en très grande partie à une amélioration du système statistique. Si l'on considère en revanche les arrivées des étrangers dans l'ensemble de l'hôtellerie (homologuée ou non) de la Seine, l'accroissement ne dépasse guère 4 %.

Dans beaucoup de régions, comme c'est le cas pour les Alpes, le mois d'août a été décevant en raison du mauvais temps.

Le développement du camping s'accroît d'année en année. Le nombre de vignettes accordées par la Fédération française de Camping et Caravaning s'est accru de 13,4 % par rapport à 1965.

Cette augmentation s'est fait sentir dans l'ensemble de la France. Dans un département comme celui de l'Ardèche où le

nombre d'arrivées en hôtels a diminué de 9 % par rapport à la même période de 1965, malgré une amélioration de la capacité d'accueil, le camping, lui, s'est accru de 15 %.

Dans les régions méditerranéennes, il s'agissait d'une véritable ruée. Les installations prévues ont été largement insuffisantes. D'une part, les terrains équipés ont été submergés ; d'autre part, un camping spontané et de masse, totalement incontrôlé est apparu, ce qui ne va pas sans poser de graves problèmes, en particulier d'ordre sanitaire.

Les maisons familiales de vacances n'ont pu satisfaire environ qu'un quart des demandes reçues. Le nombre de maisons a augmenté assez peu, mais la qualité des installations s'est améliorée ; disparition de vieilles maisons mal adaptées, modernisation de certaines autres.

En juillet, les maisons familiales de vacances ont été remplies mais la proportion de demandes pour ce mois a été inférieure cette année à ce qu'elle fût en 1965.

Les locations meublées ont connu des difficultés dues à un manque d'adaptation chaque année plus évident aux besoins des touristes tant français qu'étrangers.

Conclusions.

Votre Commission des Finances, après un large débat auquel ont pris part notamment MM. Edouard Bonnefous, Marcel Martin, Raybaud, Roubert, a déploré que malgré les menaces pesant sur notre balance touristique, les moyens donnés au Commissariat au Tourisme continuent d'être limités. Elle estime, en effet, que le déficit de la balance touristique est paradoxal dans un pays comme la France qui peut offrir par la beauté et la diversité de ses sites, la variété des régions, la richesse des monuments historiques, l'hospitalité de ses habitants, l'attrait de la gastronomie, des ressources illimitées aux touristes. Votre Commission des Finances rappelle que depuis plusieurs années elle n'a cessé de mettre l'accent sur l'inadaptation de nos structures touristiques et notamment hôtelières aux exigences d'un tourisme de mouvement. Ainsi, la détérioration de nos échanges touristiques risque de se poursuivre si des améliorations importantes ne sont pas apportées à notre équipement d'accueil : hôtellerie, nautisme, pêche et sports de montagne et si la propagande en faveur du tourisme en France n'est pas menée activement tant en France qu'à l'étranger.

Votre Commission des Finances souligne que la tendance observée en 1965 et en 1966 peut être retournée à condition que le Gouvernement veuille mener une véritable politique du tourisme. Celle-ci ne saurait être envisagée que dans le cadre d'une action d'ensemble sur l'équipement du pays ; elle pourrait s'inspirer des propositions suivantes :

1° *Accélérer la mise en place d'un équipement hôtelier modernisé* qui doit permettre de créer des conditions plus grandes de confort et non de luxe sans que les prix soient exagérément accrus. Il y a lieu de remarquer, à cet égard, que les hôteliers ayant effectué une modernisation de leur établissement ont enregistré un accroissement de leur activité. Aussi, le problème de la modernisation de l'hôtellerie française se trouve-t-il désormais posé, comme se trouve posé celui de la revision de la fiscalité spécifique des activités touristiques.

Il faut également appliquer une politique rationnelle de développement du tourisme social au sein même de la population française de sorte qu'une fraction chaque année plus importante des 22 % de ménages français qui, selon les estimations de l'I. N. S. E. E., ne peuvent prendre des vacances faute de moyens financiers, soit accueillie dans des organismes d'hébergement complémentaire touristique (maisons familiales de vacances, gîtes de France, villages vacances)

2° *Développer et intensifier la propagande en faveur du tourisme en France, en faisant appel à toutes les formes modernes de publicité.*

A une époque où les congés payés se généralisent, où près de la moitié de la population prend d'ores et déjà des vacances et où les Français manifestent une tendance de plus en plus marquée à visiter les pays voisins, la question se pose en effet de l'opportunité d'investir le Commissariat au Tourisme d'un rôle de propagandiste sur le plan intérieur, dans le but de rendre notre balance touristique à nouveau excédentaire.

Une réorganisation des bureaux du tourisme français à l'étranger est nécessaire afin de renforcer sensiblement notre action sur les marchés prioritaires que sont les Etats-Unis et les grands pays voisins de la France. Il y aura lieu à cet égard de développer notamment le tourisme automobile des étrangers, les voyages de pré-saison et de post-saison et les déplacements en groupe en général, ainsi que l'organisation en France de congrès en plus grand nombre.

Aussi il est impératif d'assurer une coordination beaucoup plus étroite entre les programmes publicitaires des représentants à l'étranger de nos grandes compagnies nationales : Air France, S. N. C. F., U. T. A., Compagnie générale transatlantique et les services du Commissariat général au Tourisme. Ces derniers devront être mis à même de jouer un rôle actif de catalyseur et d'animateur d'un certain nombre de campagnes publicitaires de grande envergure en faveur du tourisme et des voyages en France.

3° *Etablir un plan d'étalement des vacances en accord avec les principales entreprises privées et publiques et les administrations. L'aménagement des horaires de travail doit permettre aux personnels de bénéficier d'un congé hebdomadaire plus important,*

au cours duquel seraient organisés des voyages touristiques ; de même, dans le cadre du congé annuel, la formule des vacances d'été et des vacances d'hiver devrait être développée ;

4° *Augmenter les possibilités du réseau routier* par la création de larges autoroutes reliant les grands centres urbains aux régions d'accueil (Alpes, Côte d'Azur, Auvergne, côte atlantique, Normandie, Bretagne), supprimer les points noirs des axes de grande circulation et poursuivre l'entretien des routes de circulation moins importante qui permettent aux touristes moins pressés de connaître et d'apprécier les richesses de nos régions ;

5° *Rétablir la détaxation de l'essence*. Celle-ci permettrait au touriste étranger possédant un véhicule de puissance normale d'effectuer dans notre pays, à des conditions de prix voisines de celles pratiquées à l'étranger, un parcours de l'ordre de 5.000 kilomètres, ce qui, du point de vue qui nous occupe, est loin d'être négligeable ;

6° Ou mieux, *diminuer les prix de l'essence*, car compte tenu de ceux pratiqués actuellement en France, les automobilistes renoncent de plus en plus à circuler dans notre pays dont le réseau routier s'avère par ailleurs insuffisant. Il ressort en effet des sondages effectués auprès des touristes français se rendant à l'étranger que le prix de l'essence intervient, pour une large part, dans leur choix ;

7° Aider à la reconversion et à l'aménagement de certaines unités de la marine marchande en vue de promouvoir une *politique de croisières de plaisance* à des prix raisonnables ; des escales pourraient être envisagées pour que les touristes soient informés des possibilités touristiques de certaines régions ;

8° Contribuer à l'effort entrepris par des collectivités, des associations et des particuliers en vue de *préserver certains monuments historiques*, certaines demeures anciennes de la dégradation, de les mettre en valeur et de les faire visiter ;

9° Participer, dans nos grandes agglomérations, à l'édification d'une véritable *infrastructure de congrès* par la construction de salles adaptées et notamment l'établissement de système de traduction simultanée ;

10° *Améliorer l'accueil*. Sans doute, à cet égard, la campagne nationale de l'accueil et de l'amabilité lancée le 6 avril 1965 a-t-elle mis en œuvre d'importants moyens à la fois d'ordre matériel et administratif et d'ordre psychologique en vue de remettre en honneur les traditions françaises d'hospitalité et de courtoisie.

Dans certains pays européens qui ont connu au cours des récentes années un succès touristique considérable, on assiste actuellement à une hausse sensible des prix susceptible de provoquer en faveur de notre pays un renversement de la tendance. Il n'est pas douteux que la généralisation de la pratique du « tout compris », essentiellement dans les restaurants, devrait également fournir des résultats très encourageants. A cet effet déjà, en matière d'alimentation générale, l'action des 100.000 points de vente a permis de définir, en accord avec la Direction Générale du Commerce Intérieur et des Prix, une politique commune de ventes promotionnelles pour la durée de l'Opération Vacances. Cette politique, à laquelle le commerce local indépendant s'est très souvent rallié, a permis d'atténuer en partie les hausses spéculatives saisonnières dans un secteur dont la stabilité prend de plus en plus d'importance en raison du développement constant du camping et du caravanning.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget du Commissariat au Tourisme pour 1967.